



MCI Belgium ASBL



PAARDENSPORT
VLAANDEREN



LEWB
Ligue Équestre Wallonne Bruxelles

REGLEMENT SPECIAL
CONCOURS DE
DRESSAGE
« MCI BELGIUM »

Édition 2024

Print 12/03/2024

Table des matières

1 - PREAMBULE.....	3
2 - DEFINITIONS.....	3
3 - DEROULEMENT DU MCI BELGIUM.....	4
4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
4-1 Cavaliers.....	4
4-2 Chevaux.....	4
4-3 Tarifs des engagements.....	5
5-JUGES.....	5
6-INSCRIPTION.....	5
7 – TENUE ET HARNACHEMENT.....	6
7.1 Harnachement des chevaux.....	6
7.2 Écouteurs.....	6
7.3 Tenue des cavaliers.....	6
7.4 Points tenue des RLM.....	6
7.5 Éperons.....	6
7.6 Cravache/Badine.....	6
7.7 Casque, Chapeau.....	6
8 - FORFAIT / NON PARTANT.....	7
9 - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LA SELECTION A LA FINALE EUROPEENNE.....	7
9.1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS.....	7
9.2 Points manche (participation et de tenue).....	8
9.3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire.....	8
10 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES) (SI FINALE ORGANISEE).....	8
11 - REGLEMENT PADDOCK.....	8
12 - CODE DE CONDUITE FEI.....	9
13 – RECLAMATIONS :.....	10

Règlement de l'Asbl MCI Belgium 2024

1 - PREAMBULE

Le présent règlement ne s'applique pas à tous les cas.

Ce règlement est une extension du règlement national de dressage et du règlement de dressage de la LEWB, et doit donc être considéré comme un tout. En cas de circonstances imprévues ou exceptionnelles, le jury de terrain doit prendre une décision dans un esprit sportif aussi proche que possible de l'esprit de ce règlement, du règlement national de dressage, du règlement général de la FRBSE.

L'association MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) a pour but d'organiser ou de parrainer chaque année des concours de dressage réservés aux chevaux ibériques, en vue d'une sélection pour le MASTERS Européen qu'elle organisera une fois par an. Toute personne souhaitant participer au MASTERS est réputée avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et le règlement.

L'Asbl MCI Belgium est l'association belge (asbl) qui coordonne les concours des MCI en Belgique.

LeMASTERS du CHEVAL IBERIQUE (MCI) comprend plusieurs reprises de niveaux différents : 10 reprises de dressage classique par ordre de difficulté croissante : la reprise PRIMERA(Jeunes Chevaux), la reprise NOVILLA (Jeunes Chevaux), la reprise MALAGA, la reprise GOLEGA, la reprise SEVILLA, la reprise EVORA, la reprise LISBOA, la reprise MADRID, la reprise MAGISTRALE, la reprise REYALE et 6 reprises libres en musique : la RLM CARMENCITA, la RLM FLAMENCA, la RLM LUSITANIA, la RLM FANDANGO, la RLM BAILARINA et la RLM IBERICA.

2 - DEFINITIONS

MASTERS DU CHEVAL IBERIQUE (MCI) : ensemble des circuits, manches et du Masters sur une année.

Circuit = Ensemble des manches dont les résultats sont pris en compte pour établir un classement, en vue de la sélection pour le Masters (finale).

Manche / concours = Ensemble des différentes reprises se déroulant généralement sur un même week-end.

Masters / Finale = Manche finale européenne avec les concurrents sélectionnés sur les différents circuits participants au MCI

La saison de qualification = Période des concours pris en compte pour déterminer le nombre de places en finale pour chaque circuit, débute le 1er janvier jusqu'à 15 jours, de l'année en cours, avant la finale.

Le Masters Européen ou MCI-Eu regroupe l'ensemble des associations des pays organisant une sélection pour le Masters (finale), chaque pays peut avoir soit un circuit National ou plusieurs circuits régionaux.

Concurrent : définit un couple Cavalier/Cheval. Un concurrent est défini pour la saison de qualification. Un cavalier peut monter au cours de la saison de qualification autant de chevaux différents qu'il le désire. Il formera avec chaque nouveau cheval un nouveau concurrent.

3 - DEROULEMENT DU MCI BELGIUM

La sélection pour le Masters (finale européenne) se fait par l'attribution de points aux concurrents en fonction de la note obtenue et de leur participation, lors des concours de dressage organisé sous l'égide du MCI et de la Ligue organisatrice durant la saison de qualification sur le territoire belge.

Chacune des reprises suivantes : PRIMERA, NOVILLA, GOLEGA, SEVILLA, LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, CARMENCITA, FLAMENCA, FANDANGO, LUSITANIA, et IBERICA fera l'objet d'une finale ou Master.

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas qualificatives pour la finale européenne, elles seront déroulées en sélection, la reprise MALAGA est une reprise qui permet aux chevaux de plus de 6 ans et aux cavaliers de débiter en compétition de dressage. La reprise EVORA est une reprise de transition entre la SEVILLA et la LISBOA pour permettre aux concurrents d'aborder le rassemble plus progressivement.

Le MCI se réserve le droit d'annuler à tout moment sans préavis une manche notamment pour des raisons de sécurité. Les manches de sélection annulées pourront, selon le calendrier, être ou non reprogrammées.

Le Masters Européen ou finale se déroule normalement chaque année après la fin des sélections. Le MCI ne serait en aucun cas être tenu pour responsable d'une annulation du Masters indépendante de sa volonté.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

4-1 Cavaliers

Pour les cavaliers belges : être titulaire d'une licence de CONCOURS minimum 03 en cours de validité de la LEWB ou de Paardensport Vlaanderen de l'année en cours (formalité cfr : licence)

Le circuit MCI Belgium est ouvert à la participation des concurrents étrangers (ils doivent se soumettre à la réglementation en vigueur concernant la licence d'invité). Quelle que soit leur nationalité, ceux-ci seront assimilés aux concurrents belges pour leur qualification, en cas de qualification pour la finale européenne, ils concourent en individuel et par équipe pour leur pays d'origine.

4-2 Chevaux

Le MCI Belgium est ouvert à tous les chevaux pleins papiers de Pure Race Espagnole ou de Pur Sang Lusitanien possédant un carnet de vaccination à jour, des contrôles peuvent être effectués par des vétérinaires sur les lieux des concours. Les Croisés (au moins 1 parent PRE ou PSL) sont admis à concourir lors des qualifications mais ne peuvent en aucun cas être sélectionnés pour la finale européenne.

Age minimum = 4 ans (Ils doivent entrer dans leur 4ème année à dater du 1er janvier).

Tous les équidés doivent être équipés d'un transpondeur (Chip); le principal objectif de l'identification complémentaire par transpondeur est de lutter contre le vol des chevaux.

Les équidés qui participent à un concours, une manifestation ou une compétition officielle doivent être immatriculés à la FRBSE.(cfr : Immatriculation).

- Épreuve MALAGA : Enregistrement (immatriculation non payante à la FRBSE)

- Toutes les autres épreuves: Immatriculation

4-3 Tarifs des engagements

Le droit d'inscription est de €23,- par reprise (online – frais de banque compris). L'inscription aux concours se fait en ligne via Equibel ou hors ligne via laurence.wodon@lewb.be. Dans les deux cas, la date de clôture doit être respectée.

Pour la location de boxes, veuillez-vous référer aux indications liées à chaque concours. Le prix des boxes mis en location ne dépend pas des MCI Belgium, mais des installations qui nous reçoivent.

5 - JUGES

Ce sont des Juges Officiels belges de la LEWB ou de Paardensport Vlaanderen ou des Juges étrangers habilités par la FEI qui sont indépendants de l'Asbl MCI Belgium. Les juges donnent le classement des concurrents après chaque reprise, leur jugement est sans appel et définitif. Les juges notent les reprises en appliquant les règles de la F.E.I et en fonction des idées directrices de chacun des mouvements de chaque reprise telles que définies avec le descriptif des reprises.

Mode de jugement des épreuves jeunes chevaux PRIMERA et NOVILLA: Jugement collégial groupé sur le même mode que celui pratiqué pour les jeunes chevaux de la FRBSE. La grille de jugement construite sur le même schéma que les jeunes chevaux FEI : sur 5 ou 6 notes : (pas, trot, galop, souplesse impression générale.) et non sur la notation de chaque figure.

6-INSCRIPTION

Un concurrent peut participer au cours des sélections, à autant de reprises qu'il le désire ; sous réserve de respecter les points suivants dans chacune des manches sous l'égide de l'Asbl MCI Belgium :

a/ Un cheval ne doit pas participer à plus de 2 reprises, même avec des cavaliers différents

b/ Un cheval peut effectuer 2 passages au maximum dans une même reprise

c/ Un cavalier peut présenter 3 chevaux différents maximum dans une même reprise.

d/ Les chevaux participants aux reprises PRIMERA et NOVILLA doivent être au maximum dans l'année civile de leur 6 ans.

e/ La RLM CARMENCITA n'est pas autorisée aux concurrents inscrits aux reprises LISBOA, MADRID, MAGISTRALE, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA, RLM IBERICA.

f/ La RLM FLAMENCA n'est pas autorisée aux concurrents inscrits aux reprises MADRID, MAGISTRALE, REYALE et/ou RLM LUSITANIA et/ou RLM IBERICA.

g/La RLM FLAMENCA n'est pas autorisée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises LISBOA, MADRID, REYALE, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA

h/La RLM CARMENCITA n'est pas autorisée aux concurrents (couple : cavalier-cheval) finalistes lors des éditions précédentes du MCI des reprises SEVILLA, LISBOA, MADRID, REYALE, RLM FLAMENCA, RLM LUSITANIA et RLM IBERICA

7 – TENUE ET HARNACHEMENT

(Sous réserve de modification des règlements LEWB, Paardensport Vlaanderen, FRBSE et F.E.I postérieures à la date de cette version du règlement MCI, les règlements de la LEWB, Paardensport Vlaanderen, FRBSE et F.E.I. restant toujours la référence applicable)

7.1 Harnachement des chevaux

Portugais, Espagnol ou classique, l'embouchure doit être impérativement conforme à celle préconisée par la FRBSE pour les épreuves de dressage. Sont interdits, les martingales et tout autre enrênement quel qu'il soit, tout comme toutes sortes de guêtres ou bandages, tout système d'ocillères et de rondelles.

7.2 Écouteurs

En compétition, l'utilisation des écouteurs par les cavaliers est autorisée uniquement pendant l'entraînement, l'échauffement. Ils sont interdits dans toutes les épreuves.

7.3 Tenue des cavaliers

Le costume Espagnol ou Portugais est conseillé mais la tenue classique F.E.I. est acceptée

7.4 Points tenue des RLM

- Tenue Espagnol ou Portugais :10, 12, 14 ou 16 points en fonction du respect des normes des tenues traditionnelles
- Tenue classique : 8,9 ou 10 points
- Queue tressée : 1 point
- Crinière tressée : 1 point
- Selle traditionnelle : 2 points

7.5 Éperons

Ils doivent être conformes aux indications de la FRBSE et F.E.I. en vigueur. Les éperons sont facultatifs dans toutes les reprises.

7.6 Cravache/Badine (voir reprise)

Sur le site du concours, seul le concurrent qui monte, marche, promène en main ou en longe un cheval, est autorisé à tenir une cravache, chambrière autorisée. Toute autre personne est autorisée à porter une cravache, à condition qu'elle n'intervienne pas dans l'entraînement du cheval.

Cravache/Badine longueur maxi = 1 mètre 20.

7.7 Casque, Chapeau

Le casque est accepté avec la tenue ibérique et son port n'intervient pas dans la notation de la tenue des RLM

Cavaliers mineurs : Quel que soit le niveau, le casque aux normes est obligatoire. Autrement dit, si vous avez moins de 18 ans : casque obligatoire dès que vous êtes à cheval

Cavaliers majeurs :

- Avec les Jeunes chevaux vous devez porter un casque aux normes dès que vous êtes à cheval sous peine de disqualification, que ce soit sur la détente même de l'épreuve ou sur l'épreuve.
- Autres chevaux, le casque aux normes est fortement conseillé dès lors que le cavalier est en selle dans l'enceinte du concours, sur les allées et sur les terrains d'entraînement. Les cavaliers majeurs peuvent porter un chapeau pendant la reprise et la détente précédente la reprise.

Pour des questions d'assurance nous nous devons de respecter ces règles.

8 - FORFAIT / NON PARTANT

L'heure limite de déclaration des forfaits est fixée à la clôture des inscriptions. Un concurrent déclaré forfait dans les délais, sera remboursé de ses frais d'inscription.

Tout concurrent ne se présentant pas, est déclaré non partant, ses frais d'inscription restent acquis à l'Asbl MCI Belgium.

9 - ATTRIBUTION DES POINTS POUR LA SELECTION A LA FINALE EUROPEENNE

9.1 Sélections pour les MASTERS EUROPEENS

Pour les modalités, voir le règlement spécifique du MCI-Eu (Masters du Cheval Ibérique Europe)

Les reprises MALAGA et EVORA ne sont pas sélectives pour le Masters Européen.

Le nombre de place alloué en finale par reprise, dépend du nombre de concurrents différents ayant participé dans l'année aux sélections de la reprise considérée. Voir le tableau dans le règlement spécifique du MCI-Eu.

À la fin des sélections, pour pouvoir participer au Masters (finale) d'une des reprises, un concurrent doit obligatoirement remplir toutes les conditions prévues dans le règlement MCI-EU et en plus les conditions suivantes spécifiques au MCI Belgium.

a / Être classé sur le circuit MCI Belgium dans le quota des sélectionnés de la reprise concernée

b/ Avoir obtenu au cours des sélections au minimum **DEUX** résultats qualificatifs selon le barème suivant :

supérieur à 71 % pour les reprises PRIMERA, NOVILLA

supérieur à 65 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA,

supérieur à 63 % pour la reprise LISBOA

supérieur à 63 % pour la reprise MADRID

c/Avoir obtenu au cours des sélections au minimum **UN** résultat qualificatif selon le barème suivant :

supérieur à 61 % pour les reprises MAGISTRALE et REYALE

supérieur à 67 % pour les reprises CARMENCITA, FLAMENCA,

supérieur à 66 % pour les reprises FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA

9.2 Points manche (participation et de tenue)

Pour la participation à chaque manche et pour chacune des reprises, il est également attribué 2 points supplémentaires aux concurrents et ceci quel que soit sa note. Y compris pour les concurrents éliminés ou ayant abandonnés.

Ces points sont doublés pour les concurrents dont le cavalier déroule sa reprise en costume Espagnol ou Portugais traditionnel soit au total

2 points de participation x 2 pour la tenue = 4 points supplémentaires

9.3 Cumul des points pendant les sélections = classement provisoire

Après chaque manche le comité sportif du MCI publiera un classement provisoire pour chaque reprise avec les points (note et participation) acquis par chaque concurrent lors de cette manche et le total des points masters obtenu au cours de la saison de qualification

Le total des points masters = le cumul de tous les points manche + la somme des quatre meilleurs points note obtenu au cours de la saison de qualification en Belgique pour la reprise concernée

Un concurrent peut donc participer à autant de manches du MCI qu'il le désire, tous ces points manche (participation + tenue) seront pris en compte dans le total des points masters, cependant seuls les trois meilleurs points note (résultats) seront retenus dans le total des points masters.

10 - SELECTION POUR LES MASTERS (FINALES) (SI FINALE ORGANISEE)

A la fin des sélections, pour pouvoir être sélectionné au Masters (finale) d'une des reprises, un concurrent doit au cours des sélections avoir obtenu au minimum un résultat :

- supérieur à 70 % pour les reprises PRIMERA en NOVILLA
- supérieur à 64 % pour les reprises GOLEGA, SEVILLA,
- supérieur à 63 % pour la reprise LISBOA
- supérieur à 62 % pour la reprise MADRID
- supérieur à 60 % pour les reprises MAGISTRALE et REYALE
- supérieur à 66 % pour les reprises CARMENCITA et FLAMENCA
- supérieur à 65 % pour les reprises FANDANGO, LUSITANIA, BAILARINA et IBERICA

11 - REGLEMENT PADDOCK

Le paddock est prévu pour détendre les chevaux avant les épreuves. Il faut donc : veiller à ce que tout se passe dans le calme. Faire en sorte que l'horaire de la journée soit respecté. Veiller avant d'entrer en piste à ce que votre tenue soit correcte et vos harnachements bien réglés.

L'accès au paddock est réservé aux concurrents inscrits dans les épreuves ou pour une présentation. Il est donc interdit au groom, entraîneurs ou autres de monter le cheval au paddock.

La présence des entraîneurs au paddock est autorisée, en dehors de la piste, et leurs remarques verbales éventuelles doivent se faire dans le calme et la discrétion, à partir du bord de la piste et sans perturber les autres cavaliers. Les oreillettes électroniques éventuelles peuvent être utilisées au paddock mais doivent évidemment être enlevées avant d'entrer en piste. L'assistance d'un tiers muni d'une badine ou d'une chambrière pour aider le cavalier en selle n'est pas permise. Sauf autorisation explicite des stewards, il est interdit de longer dans le paddock et de stationner au milieu de la piste. Pour limiter les risques d'accidents, gardez avec les autres chevaux des distances raisonnables et respectez les priorités. Les cavaliers travaillant à main gauche ont toujours priorité.

Les cavaliers pratiquant des allures et mouvements autres que le pas, l'arrêt ou le reculer ont la priorité.

Le passage, le piaffer et la pirouette ont priorité sur toutes les autres allures et mouvements.

Les guêtres et les bandages sont admis au paddock mais pas en épreuve.

Vérifiez qu'aucune partie du harnachement ne puisse blesser le cheval. Toute blessure due à la bride, à l'éperon ou à la main entraînera une disqualification immédiate, tant au paddock qu'en épreuve.

12 - CODE DE CONDUITE FEI

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétences.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1005 Lausanne, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site web de la FEI: www.horsesport.org.

13 – RECLAMATIONS :

Le droit de réclamer contre un concurrent ou cheval à l'occasion d'une manche, ou contre le classement de celle-ci, ou au sujet de son organisation ou de son déroulement, appartient exclusivement aux propriétaires des chevaux engagés et aux cavaliers engagés.

Toute réclamation doit être faite par écrit (aucune réclamation verbale n'est admise) ; pour être recevable toute réclamation doit être déposée au plus tard une heure ; après la remise des protocoles auprès du président du jury ou des représentants de l'Asbl MCI Belgium.

Toute réclamation doit être déposée accompagnée d'une caution de 150 euros, cette dernière sera restituée pour les réclamations justifiées ou restera acquise au MCI en cas de rejet de la réclamation.

Dans tous les cas où il est saisi une réclamation concernant le déroulement d'une manche, le président du jury et les représentants du MCI Belgium sont tenus de statuer. Le MCI Belgium et le président du jury ont tout pouvoir pour régler les différentes questions, en se référant aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement, ces décisions sont irrévocables, sans appel et applicables immédiatement.